

# SUPPRESSION DES CE FRANCE 3

## Marchandage dérisoire !

Il paraît désormais très clair que la mise en place d'un CE unique entérinant l'éradication de l'expression régionale du réseau France 3 ne sera pas validée selon les règles de la double majorité exigées par le Code du Travail. En l'absence d'accord, la Direction sera donc contrainte de saisir la DIRECCTE (Direction du Travail dont dépend le Siège) qui devra prendre une décision validant ou infirmant le processus.

Afin de donner le change en présentant une pseudo compensation à la disparition des CE régionaux, la Direction a ouvert des négociations parallèles visant à officiellement instituer des améliorations en termes de moyens au bénéfice des instances de proximité. Qu'en est-il ?

Il est évident que ces moyens dits supplémentaires ne compenseront pas la disparition du rôle essentiel du Comité d'Etablissement sur tout ce qui concerne l'activité économique, la gestion financière, l'adéquation des objectifs aux moyens, l'emploi, la formation, etc...

Par ailleurs, la création d'**Instances Uniques de Proximité** (autres termes pour désigner les **Délégations Uniques du Personnel**) va elle-même entraîner la suppression de nombreux mandats, non compensée par une augmentation très hypothétique des crédits d'heures. Ne parlons pas de la confusion des genres alors que la Direction a toujours condamné le cumul des mandats !

Si la Direction a concédé la mise en place de commissions dont le degré de décentralisation reste encore à géométrie variable (activités sociales et culturelles, emploi/formation, logement, économique) le pilotage sera exercé par les élus du CE unique et non plus par des personnels directement issus des régions.

En fait, ce CE unique a toute l'apparence d'un Comité Central d'Entreprise de France 3 mais sans Comité d'Etablissement puisqu'il est censé, au nom de la cohérence centralisatrice invoquée par la Direction, se pencher sur les questions stratégiques qui sont effectivement la prérogative d'un CCE.

Pas à une contradiction près, la Direction a maintenu l'existence de CE distincts dans les stations ultramarines alors que leur autonomie n'est pas plus ou pas moins réelle que celle des régions de France 3. Elle n'hésite pas, dans une logique tout aussi farfelue, à faire disparaître le Comité d'Etablissement de Corse alors que Via Stella est une télévision régionale de plein exercice ne dépendant en aucun cas du réseau. Mais on aura compris que la logique et le bon sens sont des notions quelque peu éloignées de la pensée des tenants du 8<sup>ème</sup> étage.

.../...

A ce point d'évolution du dossier, la Direction espère toujours ne pas avoir à saisir la DIRECCTE. Laissons-la à ses illusions ! Néanmoins, dans l'intention évidente de bétonner son dossier, elle peaufine avec ses petits camarades de jeu les moyens permettant d'avoir une sorte de caution à la mise en place du dispositif prévu et, réunion après réunion, s'amoncelle une liste à la Prévert d'éléments, dont certains n'ont rien de contestable, mais qui ne sont absolument pas liés au fond du dossier concernant le débat entre CE unique et maintien des CE régionaux.

Ainsi donc, vient d'arriver sur la table, la création d'une instance de coordination des CHSCT régionaux de France 3, ce qui en soi ne soulève pas d'objection au-delà de quelques interrogations sur sa compatibilité avec les prérogatives de l'ICCHSCT qui, il est vrai, n'est pas dotée de pouvoirs de suivi des dossiers sur lesquels elle est amenée à se prononcer. Pour ce qui concerne la CFDT, la mise en place de cette structure n'enlèvera rien à notre position résolue à la disparition des CE et au mélange des genres entre CHSCT et Délégués du Personnel.

Au cours de la dernière réunion qui s'est tenue le mardi 29 novembre, n'a-t-on pas vu le représentant de FO qui d'ores et déjà s'avoue vaincu puisque, selon lui, François FILLON va redécouper les régions et que la DIRECCTE confirmera les dispositifs de la Direction, vouloir augmenter le nombre d'élus au CE unique pour que tout le monde soit représenté. Que ce CE unique ait 26 élus (tel que proposé par la Direction) ou 31 comme il le propose lui ou 42 ou 58 n'est pas le problème principal pour ce qui nous concerne. Cela ne compensera pas les capacités des régions à disposer d'élus directement issus de leur périmètre, compétents sur les problèmes qui les concernent et apte à gérer leur avenir face aux projets de la Direction.

Ce même représentant s'est enfin aperçu que le CE de Corse disposait d'une réelle autonomie et il est maintenant le plus virulent pour exiger (il dit bien exiger !) son maintien. Il faut dire que son représentant en Corse s'était quelque peu fait « remonter les bretelles » à la suite des positions initiales de FO. Maintenant reste pour lui à savoir ce que François FILLON fera de la Corse !

Si on continue, on va sans doute voir la Direction proposer des bons d'achats ou des filets garnis pour Noël afin de prouver qu'elle est très soucieuse de l'intérêt des salariés et d'un véritable dialogue social dans une entreprise à vocation régionale et totalement recentralisée au niveau des états-majors parisiens. Bon ! Arrêtons le délire et revenons aux choses sérieuses.

Les Comités d'Etablissement des régions de France 3 et le Comité Central d'Entreprise sont maintenant appelés à se prononcer sur la réorganisation du réseau régional, et donc de son volet social. Les deux syndicats qui détiennent la majorité représentative vont visiblement développer la même stratégie qui avait été constatée lors de la mise en place de la Chaîne Info, à savoir **une opposition de façade au dispositif prévu par la Direction par le biais d'avis négatifs de circonstance, tout cela étant compensé par la création d'instances bidon de suivi et d'acceptation du fait accompli**. On connaît le scénario.

La CFDT, pour ce qui la concerne, prépare d'ores et déjà son argumentation pour défendre l'expression et la démocratie régionales dans le cadre de la saisine de la DIRECCTE que la Direction sera obligée d'opérer. Bien évidemment, et même si cela déplaît à certains accompagnateurs/constructeurs/novateurs, la justice sera également saisie en tant que de besoins sur l'autonomie des régions de France 3.

Paris, le 30 novembre 2016